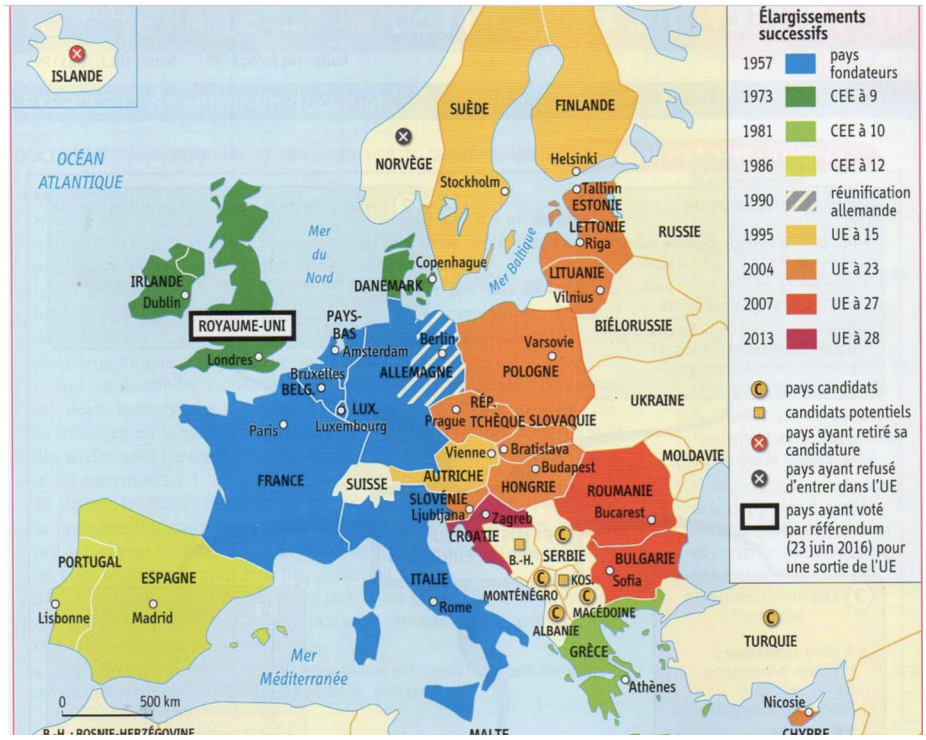
Fédéralisme européen : fin des souverainetés nationales



Pour mener à bien leur projet de domination dans tous les secteurs de la vie des peuples, les classes dirigeantes ont besoin de venir à bout de l'un des derniers échelons de la vie démocratique qui pourrait encore leur faire obstacle : l'Etat-Nation.

L'Union Européenne (UE) est l'instrument idéal pour réaliser cet objectif. Dans ce cadre, le rêve des classes dirigeantes est de pousser l'intégration politique et économique des pays membres de l'UE le plus loin possible afin de venir à bout définitivement du cadre national. Le triomphe du marché « libre et non faussé » serait alors total. Ce projet a un nom : le fédéralisme européen. Les développements qui vont suivre visent à préciser la nature exacte de ce projet et les moyens de s'y opposer.

I- Histoire et idéologie du fédéralisme européen

Le fédéralisme européen est un projet politique qui vise à faire advenir une mise en commun par les États européens de leur souveraineté par le biais de la création d'une autorité politique européenne issue (en principe) d'un processus démocratique. En cela, il s'oppose au confédéralisme qui promeut des coopérations inter-étatiques sans transferts de souveraineté. Il s'agit de créer les « Etats-Unis d'Europe ».

Cet idéal d'union intime entre les peuples européens émerge au XIXème siècle où elle est défendue par des personnalités prestigieuses, telles que Napoléon 1er et Victor Hugo. Celui-ci prophétisait : « *Un jour viendra où vous France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne* »
En 1848, Emile de Girardin, journaliste, écrit : « *Nous nous sommes écrié : Confiance ! Confiance ! Parce que, de la hauteur des barricades, nos yeux voyaient déjà au loin se lever pour la France une*

politique toute nouvelle, une sainte alliance des peuples, une vaste confédération républicaine, industrielle, commerciale et maritime, qui pourrait s'appeler : les États-Unis d'Europe ».

Par contre, il est intéressant de noter que Lénine, contrairement à Trotski, s'est opposé dès 1915 à cette perspective d' « États-Unis d'Europe », son argumentaire peut encore nous interpeller aujourd'hui : « *Le capital est devenu international et monopolisateur. Le monde se trouve partagé entre une poignée de grandes puissances, c'est-à-dire de puissances qui s'enrichissent dans le pillage en grand et dans l'oppression des nations(...)Les États-Unis d'Europe, en régime capitaliste, seraient comme une entente pour le partage des colonies. Or en régime capitaliste le partage ne peut avoir d'autre base, d'autre principe que la force.(...)En régime capitaliste, le développement égal des différentes économies et des différents États est impossible. Les seuls moyens possibles de rétablir de temps en temps l'équilibre compromis, ce sont en régime capitaliste les crises dans l'industrie, les guerres en politique* ».

En 1929, Aristide Briand, ministre français des affaires étrangères, propose à la Société des Nations un « Mémorandum sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne », dans le cadre d'une union douanière entre 27 pays en Europe. Néanmoins, cette union était envisagée dans le respect de la souveraineté de chaque nation.

En 1944, certains hommes politiques tels que les militants antifascistes italiens Ernesto Rossi, Altiero Spinelle, ainsi que des résistants tels que le français Henri Frenay, relancent, en vue de l'après-guerre, le projet fédéraliste par la « Déclaration des résistances européennes » qui propose l'abandon pur et simple de la souveraineté de chaque état, dans le cadre d'une Union Fédérale comportant une armée unique et un gouvernement unique.

Entre 1946 et 1948 sont créés plusieurs mouvements de promotion de l'idée fédéraliste : l'Union Européenne des Fédéralistes (UEF), le Mouvement des États-Unis Socialistes d'Europe et le Mouvement Européen.
En 1948, le Congrès de La Haye rassemble 800 délégués venant de 18 pays européens différents. Ce Congrès est présidé par Winston Churchill. Un clivage apparaît entre « unionistes » (majoritaires) qui prônent une simple coopération entre États et « fédéralistes » qui ambitionnent des transferts partiels de souveraineté à une Fédération Européenne. Le « Message aux Européens » adopté à la fin du Congrès propose plusieurs mesures qui feront partie des fondamentaux de la future Union Européenne jusqu'à aujourd'hui : élimination des restrictions à l'échange des marchandises, convertibilité des monnaies, mobilité de la main-d'œuvre, coordination des politiques économiques, promotion du plein emploi (cela ne semble plus faire partie des fondamentaux), création d'une Assemblée européenne élue au suffrage universel et d'une Cour Suprême de justice.

De fait, les projets fédéralistes sont portés par des idéalistes, héritiers de la Résistance, mais aussi, et surtout par des hommes d'affaires (comme Jean Monnet) et des hommes politiques foncièrement hostiles à toute forme de dirigisme économique. L'UE est dès l'origine, et avant tout un projet porté par les classes dirigeantes pour pérenniser le « libre-marché ».
Hayek écrivait en 1939 : « *La fédération [européenne] devra posséder le pouvoir négatif d'empêcher les États individuels d'interférer avec l'activité économique* », et aussi « *Une fédération signifie qu'aucun des deux niveaux de gouvernement [fédéral et national] ne pourra disposer des moyens d'une planification socialiste de la vie économique* ».

Les projets d'union européenne sont soutenus activement par le gouvernement des États-Unis qui veut faire des pays européens du bloc de l'ouest de solides appuis contre le bloc communiste. A cette fin est créé le Comité Américain pour une Europe Unie (ACUE : American Committee on United Europe). Celui-ci va financer les mouvements fédéralistes européens entre 1948 et 1960, en particulier le Mouvement Européen (auquel il a évité la faillite) et le Comité d'Action pour les

États-Unis d'Europe de Jean Monnet. L'ACUE veut promouvoir la « *création d'un parlement représentant les États démocratiques et les peuples de l'Europe libre avec des pouvoirs effectifs de législation* », l'« *abolition des quotas douaniers intra-européens et du contrôle des changes* », la « *garantie uniforme des droits de l'homme et la création d'une Cour européenne pour les faire respecter* »

La dynamique fédéraliste prend un tour décisif le 9 mai 1950 par la déclaration Schuman qui aboutira à la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) en 1951. Schuman déclare : « *Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune (...). La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne.(...) L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord des solidarités de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée. L'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.* » Jean Monnet est en fait largement à la manœuvre, en lien avec avec le secrétaire d'État américain Dean Acheson. En France, ce plan a été annoncé sans en référer ni au président du Conseil ni aux parlementaires...
La nécessité de gagner la paix justifierait la création d'instances supranationales. L'avancée vers le fédéralisme se fera « en douceur », étape par étape, sans validation démocratique, pour contourner l'attachement des peuples à leur cadre national...

Néanmoins, l'avancée fédéraliste va connaître un premier coup de frein avec l'échec de la CED (Communauté Européenne de Défense). La CED comptait instaurer une armée européenne avec des institutions supranationales sous commandement de l'OTAN. Le traité ratifié en 1952 par la RFA, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas est rejeté par l'Assemblée Nationale française en 1954. Les communistes et les gaullistes s'étaient vivement opposés à ce traité qui aurait accentué la vassalisation de notre pays à l'OTAN et aux États-Unis.

Le général De Gaulle, aura été le principal adversaire de cette évolution fédérale de la CEE. Il était partisan d' une confédération européenne, avec des institutions placées sous la tutelle des gouvernements. En 1965, pour protester contre un renforcement de la supranationalité, la France se retire pendant 6 mois des institutions européennes (politique de « la chaise vide »). De Gaulle oppose aussi deux vetos (1963 et 1967) à l'adhésion de la Grande-Bretagne, vue comme un cheval de Troie des Etats-Unis dans une Europe « *dont le fédérateur ne serait pas européen* ». De Gaulle redoute une « *Europe américaine* » .

Malgré ces obstacles, tout ceci aboutit, comme nous le savons bien, à la création en 1957 de la CEE (Communauté Economique Européenne), future UE (UnionEuropéenne). La dimension supranationale et fédéraliste de l'UE ne cessera de s'étendre au fil du temps par le renforcement du pouvoir des institutions européennes, l'élargissement du champ des compétences soumises à l'UE, l'évolution du rôle du Parlement Européen, l'union économique et monétaire et l'euro, la tentative de constitutionnaliser les politiques néolibérales de l'UE par le défunt Traité Constitutionnel Européen (repris hélas dans le traité de Lisbonne), l'affirmation de la supériorité du droit européen sur les législations nationales.

II- Le projet fédéraliste actuel

1- Les Institutions

Pour la clarté des débats rappelons brièvement la nature et la fonction des principales institutions de

l'UE.
Le Parlement Européen partage les pouvoirs législatifs et budgétaires de l'Union avec le Conseil de l'Union Européenne. Tous les 5 ans, les 705 eurodéputés sont élus par un scrutin de liste, suivant des règles qui varient pour chaque pays. Le Parlement a un pouvoir de codécision avec le Conseil, mais il n'a pas l'initiative des lois, dévolue à la Commission. Il doit approuver la composition de la Commission Européenne, il élit le président de la Commission, sur proposition du Conseil.

Le Conseil Européen: « *Les chefs d'État ou de gouvernement des pays de l'UE se réunissent au sein du Conseil européen pour définir les orientations et les priorités politiques générales de l'Union européenne. Le Conseil européen est présidé par un président, élu pour un mandat de deux ans et demi, renouvelable une fois. Il n'adopte pas de législations, à l'exception d'éventuelles modifications des traités de l'UE* ».

Le Conseil de l'Union Européenne : « *Il représente les gouvernements des pays de l'UE. C'est au sein du Conseil de l'UE_que les ministres nationaux de chaque gouvernement se réunissent pour adopter les législations et coordonner les politiques. Les ministres se réunissent en différentes formations en fonction du sujet traité. Le Conseil de l'UE prend des décisions sur la législation européenne conjointement avec le Parlement européen*.»

La Commission Européenne : « *La Commission Européenne représente les intérêts communs de l'UE et est le principal organe exécutif de l'UE. En vertu de son droit d'initiative, elle présente des propositions législatives, qui sont examinées et adoptées par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne. Elle gère également les politiques de l'UE, à l'exception de la politique étrangère et de sécurité commune (qui est menée par le haut représentant pour la PESC et vice-président de la Commission européenne), ainsi que le budget de l'UE, et s'assure que les pays membres appliquent correctement le droit de l'Union*.»

La Cour de Justice de l'Union Européenne : « *La Cour veille au respect du droit de l'Union et à ce que les traités soient correctement interprétés et appliqués: elle contrôle la légalité des actes des institutions de l'UE, veille à ce que les pays de l'UE respectent les obligations qui leur incombent en vertu des traités et interprète le droit de l'Union à la demande des juridictions nationales*.»

La BCE ***et le Syst****ème européen de banques centrales sont chargés de maintenir la stabilité des prix dans la zone euro. Ils sont également responsables de la politique monétaire et de change dans la zone euro et soutiennent les politiques économiques de l'UE.* »

La Cour des Comptes Européenne (CCE): « *La CCE contribue à améliorer la gestion financière de l'Union et à renforcer la transparence et l'obligation de rendre des comptes. Elle joue le rôle de gardienne indépendante des intérêts financiers des citoyens de l'Union. Elle vérifie que les fonds de l'UE sont correctement comptabilisés et qu'ils sont perçus et dépensés conformément à la réglementation en vigueur, en tenant compte de la nécessité d'optimiser les ressources*. »

2- Le projet fédéraliste

Le projet fédéraliste pour les élections européennes à venir est détaillé dans le document intitulé « Manifeste pour les élections européennes » édité par le Mouvement Européen, les Jeunes Européens France et l'Union des Fédéralistes Européens.

Les fédéralistes proposent, en particulier, les mesures suivantes :
- « *poursuivre l'intégration européenne et réussir l'accueil des Balkans occidentaux, de l'Ukraine et de la Moldavie dans l'Union* ». Il s'agit donc de poursuivre l'élargissement de l'UE dans une fuite en avant sans limites claires, ce qui favorisera encore plus le dumping social.

- « *continuer de soutenir l'Ukraine dans sa guerre contre l'agresseur russe et s'engager pour la reconstruction(...)Le soutien européen à l'Ukraine doit rester total : financier, militaire, économique, humanitaire et politique »,* sans aucune perspective de négociations de paix....
- « *accorder un droit d'initiative législative au Parlement Européen et le rendre co-législateur dans tous les domaines »* il s'agit de s'aligner sur les standards démocratiques nationaux pour aller vers les « Etats-Unis d'Europe » certainement...
- « *faire de la Commission Européenne un véritable gouvernement européen »*

Les fédéralistes n'ont pas renoncé non plus à leur marotte de traité constitutionnel pour l'UE, puisqu'il est précisé que « *si le Conseil ne s'entend pas sur l'ouverture d'une Convention, le nouveau Parlement européen élu au suffrage universel en 2024 a le devoir de prendre une nouvelle initiative politique et d'entreprendre la rédaction d'un nouveau traité de nature constitutionnelle fidèle aux préoccupations et aux propositions des citoyens exprimées dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.*»
- « *instaurer une préférence européenne dans les achats publics, élargir la taxe carbone aux frontières, instaurer des clauses miroirs pour l'ensemble des produits importés dans l'Union »*
-« *réviser les règles du marché européen de l'énergie »* et réindustrialiser dans le cadre d'une politique industrielle commune, dans le respect du cadre de la « concurrence libre et non-faussée » bien sûr...
- Les ressources propres de l'UE doivent s'accroître par le lancement d'un emprunt commun, la mise en place de nouvelles ressources propres, par l'attribution à l'UE d'une compétence économique et fiscale
- « *créer une force de sécurité commune européenne pilotée par le gouvernement de l'Union et contrôlée par le Parlement et le Conseil* (…) *sans préjudice de la relation UE-OTAN »* cela va sans dire...
- Les personnes doivent pouvoir circuler sans restrictions dans l'espace Schengen : la mobilité des biens et des personnes doit être totale au plus grand bénéfice du capital...
- « *mettre fin au droit de veto des Etats membres au Conseil »*

3- Unanimité ou majorité ? Fin du droit de veto ?

Cette proposition a été au cœur de l'actualité ces derniers temps. Le 9 mai 2022, à l'occasion de la Journée de l'Europe et de la remise officielle des conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, Emmanuel Macron et Ursula Von der Leyen se sont déclarés favorables à une généralisation du vote à la majorité qualifiée dans les principales prises de décisions européennes, ce qui nécessiterait une révision des traités. Le 22 novembre 2023 le Parlement Européen a voté une résolution qui « *souligne qu'il importe de réformer le processus décisionnel au sein de l'Union, afin de mieux refléter un système bicaméral, en donnant davantage de compétences au Parlement européen et* en modifiant le mécanismce de vote au sein du Conseil *»* et donc « *réclame le renforcement de la capacité d'action de l'Union, en augmentant considérablement le nombre de domaines dans lesquels les actions sont décidées à la majorité qualifiée et selon la procédure législative ordinaire* ». Cette résolution a été approuvée par notre Assemblée Nationale le 29 novembre 2023.
La prise de décision à l'unanimité s'applique dans le cadre du Conseil Européen (réunion des chefs d'Etat). Le Conseil de l'UE (réunion des ministres des Etats membres) prend des décisions à l'unanimité dans le cadre des procédures législatives spéciales qui concernent des domaines sensibles en matière de souveraineté nationale. Cela concerne les domaines « *de politique étrangère et de défense (politique étrangère et de sécurité commune) ; relatives à la justice et aux affaires intérieures (coopération policière et judiciaire en matière pénale, procureur européen) ; de fiscalité et d'harmonisation des législations nationales en la matière ; liées à l'adhésion à l'UE (élargissement) ; budgétaires, avec la définition du budget pluriannuel de l'UE (cadre financier pluriannuel) et l'existence de ressources financières propres à l'Union ; de politique sociale, avec*

l'harmonisation des législations nationales dans le domaine de la sécurité sociale et de la protection sociale ; de citoyenneté (sur les droits accordés aux citoyens européens) ; ainsi que des modifications apportées aux traités. »
Dans les autres cas, les décisions sont prises à la majorité simple ou à la majorité qualifiée (55 % des États membres (soit 15 sur 27), représentant au moins 65 % de la population européenne).

13 États (Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovénie, Suède) se sont heureusement dit opposé à cette mesure.

Cette résolution qui promeut aussi la création d'un gouvernement et d'un président de l'UE, et réaffirme la primauté du droit européen sur le droit national est le signe d'une accélération de la dynamique fédéraliste de l'UE. Le MS21 considère qu'il faut s'opposer à ces évolutions qui signeraient l'arrêt de mort de la souveraineté nationale et populaire en Europe.

4- La guerre en Ukraine, accélérateur de la marche forcée vers la « souveraineté européenne »

Depuis quelques mois Emmanuel Macron n'a plus que ce mot à la bouche : *« souveraineté européenne »*. Le 11 avril 2023, à La Haye, le président développe ce concept qui ne signifie pas un « *retour au protectionnisme* (nous voilà rassuré)… *mais une réduction de notre situation de dépendance vis-à-vis du reste du monde….Nous devons œuvrer à l'intégration de nos marchés* ». N'étant pas à une contradiction près le président précise plus loin que « *Nous devons être coordonnés et protéger le modèle européen en prenant, si nécessaire, des mesures protectionnistes ! …L'intégration européenne doit s'approfondir pour améliorer la compétitivité de l'UE, notamment par l'union des marchés des capitaux. Pour cela il faut rebâtir une politique industrielle commune.»*

En janvier 2024, au Forum Économique Mondial de Davos, Macron propose de relancer les eurobonds, des emprunts communs pour financer des investissements publics européens. *« Les années 2024-2025 seront celles où l'Europe sera souveraine ou non ».*

Le 25 avril 2024, Emmanuel Macron prononce un discours fleuve à la Sorbonne où il dramatise :
« *Nous devons être lucides sur le fait que notre Europe aujourd'hui est mortelle. Elle peut mourir et cela dépend uniquement de nos choix. Mais ces choix sont à faire maintenant ».* « *C'est aujourd'hui que se joue la question de la paix et de la guerre sur notre continent et de notre capacité à assurer notre sécurité ou pas* **».** Macron veut développer une initiative européenne de défense, il envisage de doter l'Europe d'un bouclier antimissiles. Récemment, il a d'ailleurs proposé de mutualiser la dissuasion nucléaire française en la mettant au service de l'UE dans son ensemble.

Les autres dirigeants européens sont à l'avenant : le 6 octobre 2023, les 27 chefs d'Etats de l'UE, réunis à Grenade, ont adopté une déclaration commune mettant en avant la « souveraineté européenne ». Par ailleurs, ce sommet a engagé un nouvel élargissement de l'UE concernant les états des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie) ainsi que l'Ukraine, la Turquie, la Moldavie et la Géorgie. L'Ukraine pourrait bénéficier de 186 milliards d'euro d'aide sur 7 ans !

Tous ces beaux discours pleins de bonnes intentions ne sauraient masquer l'inanité du concept de « souveraineté européenne ». Comme le précise parfaitement sur son site le Pardem : « *Un peuple, pour avoir une existence politique, ne peut qu'être composé de citoyens. Et une vraie citoyenneté impose une participation à la politique : conception, mise à jour et défense du contrat social incarné dans la Constitution ; élaboration de la loi comme expression de la volonté générale et garantie de l'État de droit ; implication dans la délibération publique ; participation au suffrage universel. Il s'agit d'autant d'éléments indissociables qui constituent les bases de la démocratie dans une visée universelle. La vraie citoyenneté est un engagement débordant les frontières de*

l'élite politisée pour s'investir dans les structures parallèles à l'appareil d'État que sont les syndicats, les partis, les associations, les collectifs militants les plus divers. Rien de tout cela n'est en gestation au niveau européen. »

En définitive, ces éléments de langage et ces propositions politiques prouvent que la marche à la fédéralisation de l'UE est bien en voie d'accélération. Il faut aussi probablement interpréter dans ce sens toutes les décisions et discours des dirigeants de l'UE visant à dramatiser la menace que fait peser la Russie sur les pays de l'UE dans le cadre du conflit ukrainien. Le financement des livraisons d'armes à l'Ukraine par le biais de la « Facilité Européenne pour la paix » est passé d'un montant de 5,7 milliards d'euros en 2021 à 12 milliards en 2023. « *Face aux besoins spécifiques de l'Ukraine, l'*Action de soutien à la production de munitions (ASAP)*, lancée en mars 2023, a permis à l'Union européenne de se doter d'un instrument financier soutenant le renforcement de ses capacités de production industrielle pour les produits de défense, ainsi que d'un cadre réglementaire temporaire pour remédier aux pénuries d'approvisionnement : il vise à permettre l'achat conjoint d'un million de munitions et l'augmentation de la production de munitions et de missiles en Europe. Les Européens ont aussi renforcé leur coopération opérationnelle en lançant une mission d'assistance militaire en Ukraine (EUMAM) qui vise à former 30 000 soldats (dont plus de 15 000 ont achevé leur formation à l'été 2023), en convenant de créer une « capacité de déploiement rapide » constituée de 5 000 hommes couvrant les domaines aérien, terrestre et maritime*»
La définition d'un ennemi commun, la Russie, permet d'entretenir la peur au sein des populations européennes et de justifier la nécessité d'une union toujours plus étroite des pays de l'UE face au risque de guerre généralisée en Europe.

Quelle peut alors être la riposte pour un mouvement politique désireux de défendre la souveraineté nationale et populaire ?

5- Reconquérir la souveraineté nationale et populaire dans le cadre d'une coopération entre états souverains

La perspective politique que nous souhaitons pour les pays européens est celle d'une coopération entre États souverains dans le cadre d'une confédération. La bataille politique à mener dans chaque pays et particulièrement dans le nôtre, passera, en premier lieu, par une forme de désobéissance européenne qui devra s'appuyer sur un changement de régime juridique sous peine d'inefficacité totale. Il s'agit de réaffirmer la primauté du droit national sur le droit communautaire, ce qui n'est plus le cas dans le cadre de notre Constitution. Cela passera par une intense campagne d'éducation populaire et par un référendum. Dans un deuxième temps, le peuple sera amené à se prononcer par référendum sur son adhésion à l'euro et sur son appartenance à l'UE.

Il paraît difficile d'aller directement vers un « Frexit » dans la mesure ou seulement environ 14% des français seraient favorables à ce processus d'après un sondage récent. Ce même sondage révèle que 71% des français sont favorables au renforcement de la souveraineté de leur pays. Néanmoins, 55% de ces mêmes français se déclarent favorables au renforcement de la souveraineté européenne ...Il y a donc encore des efforts d'éducation populaire à faire !

Nous pouvons pourtant, sans attendre des échéances politiques plus ou moins lointaines, agir de suite contre la dérive fédéraliste, notamment en signant la pétition appelant à *un référendum* sur « le tour de vis fédéraliste » de l'Union Européenne. Cet appel initié par 50 personnalités du monde intellectuel et politique demande un référendum sur l'adhésion ou le rejet du peuple français au projet fédéral. En voici quelques extraits : « *Tournant le dos à ce qui la fonde, l'Union devient un carcan normatif où l'État de droit n'est brandi que pour justifier l'extension sans limites d'un système autoritaire. Imaginée comme un espace de prospérité où le « doux commerce » et la*

coopération renforceraient la paix entre les nations, elle est devenue une « prison des peuples » reposant sur des dogmes aveugles qu'il est interdit d'interroger malgré leurs évidents et dramatiques échecs économiques, sociaux et géopolitiques(...)

L'approfondissement consiste ensuite, au nom de l'efficacité décisionnelle menacée par les élargissements, à accentuer le tour de vis fédéraliste en confisquant toujours davantage la souveraineté des peuples au profit des institutions supranationales. Cette captation continue passe depuis l'origine par l'interprétation extensive des compétences de l'Union, toujours défendue par la Commission et systématiquement validée et accentuée par la Cour de justice de l'Union européenne qui a imposé brutalement d'elle-même, en marge des traités et même contre leur lettre, la primauté inconditionnelle du droit européen, y compris sur les constitutions nationales (...)

Nos dirigeants s'apprêtent à prendre, au nom du peuple français, une décision majeure engageant le destin de notre pays, son indépendance et son existence même en tant que nation. Exploitant l'angoisse suscitée par la guerre, ils précipitent la fédéralisation sans jamais la nommer et sans que les populations européennes puissent prendre la mesure de leur dépossession(...)

Quelle que soit notre vision de la France et de l'Europe, et l'avis que l'on porte sur la réforme et les élargissements en préparation, nous devons exiger qu'un pareil saut qualitatif dans l'inconnu d'un système supranational, qui minore l'identité des peuples, l'existence des nations et l'expérience des États d'Europe, soit soumis au référendum »

Nous vous invitons à soutenir cette pétition en vous rendant sur le site de la pétition : https://www.referendumue2024.fr/